



Déclaration du Snudi FO 44 à la CAPD du 17 juin 2021

Monsieur le Président de la CAPD, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Dans leurs discours et déclarations médiatisées, le Président Macron et le ministre Blanquer se gargarisent de « valeurs républicaines », de « citoyenneté » ou de « confiance »...alors que nous constatons jour après jour, semaine après semaine, que ce n'est que propagande mensongère !

Je commencerai par citer Jean Jaurès :

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. » (Jean Jaurès : Discours à la jeunesse, lycée d'Albi 1903)

Mais où sont les valeurs républicaines de ce gouvernement ?

- Dans les hôpitaux, où il continue de fermer des milliers de lits, malgré les promesses répétées d'un président qui dit « avoir compris les erreurs », les leçons à tirer de la crise Covid ?
- Dans la police, où des agents se font agresser, blesser ou assassiner faute de moyens et de personnels ?
- Dans la justice, où l'indépendance des magistrats est remise en cause et où on les accuse de ne pas faire leur travail, pire d'être des entraves au travail de la police ?
- Dans l'éducation, où la formation des élèves professeurs s'est encore allongée d'un an à bac + 6 avant titularisation (économies de budget), où les recrutements de titulaires sont en baisse, mais ceux des contractuels ou stagiaires en situation d'enseignement devant élèves en hausse ?

Où voyons nous la confiance de ce gouvernement dans l'école de la République ?

Il ne suffit pas que le Président ou notre Ministre de tutelle prononcent un « Merci » devant les médias !

« L'école de la confiance » de Blanquer ne peut fonctionner si la hiérarchie n'accorde aucune confiance à ses personnels, directrices, directeurs ou enseignant.e.s !

On nous submerge de messages à consulter et réunions hors temps de travail (lettre hebdomadaire d'actualité de l'IA44, lettre d'actualité du Ministère, messages des IEN, E-run et CPC, des écoles, mairies et partenaires...), infantilise les collègues en les menaçant pour leur RDV carrière, les convoque au moindre courrier de parents...et les met sans cesse en situation d'injonctions contradictoires (cf Covid et ses protocoles inapplicables et sans cesse modifiés...).

Les groupes de travail sur la direction, au départ appelés « simplification des tâches de direction » ont été rebaptisés « hiérarchisation des tâches de direction », avec des tâches listées sur les mois de septembre à juillet...

Ce que les directrices et directeurs demandent ce n'est pas qu'on leur rappelle sans cesse quand ni comment faire leur travail, mais qu'on leur accorde plus de confiance, de respect et du temps !

Cela passe par un vrai salaire (et non une prime ridicule de 450€ bruts annuels lâchés l'an dernier, soit 20€ brut / 15€ net par mois), par des aides administratives comme les AVSD supprimées il y a quelques années, par du temps supplémentaire de décharge pour ces tâches administratives dont certaines paraissent inutiles ou redondantes...et non des réunions hors temps de travail ou la mise sous tutelle du Conseil d'école prévue par la loi Rilhac...cette même loi qui leur demande d'évaluer les AESH (légalement ce rôle revient à l'employeur, ce que les directrices et directeurs ne sont pas, mais tant qu'à charger la mule...).

Les 115 000 AESH sont parmi les personnels les plus précaires, avec des contrats de 24h, souvent sur plusieurs écoles. Les AESH ont manifesté dans plusieurs grandes villes de France les 26 janvier, 8 avril et 3 juin, sans pour autant obtenir satisfaction.

Les AESH ne veulent pas des PIAL, véritable outil de gestion de la pénurie des ressources : leur mise en oeuvre se combine avec la réduction du nombre de places et de personnels dans les établissements spécialisés. Sous prétexte de mutualisation de l'accompagnement, c'est une dégradation insupportable des conditions de travail et de vie pour les personnels, AESH, élèves, et enseignant.e.s.

Il est incompréhensible que les AESH, pourtant au plus près des élèves et de leurs difficultés, soient les oublié.e.s de l'Education nationale: ni masques, ni tests, ni indemnités compensatrices de CSG, ni primes REP/REP+ ou informatique !

Ces personnels demandent à être intégrés à un statut de la fonction publique et ne veulent pas d'un salaire amputé. Il y a urgence à augmenter leurs salaires.

Mouvement :

De nombreux collègues nous font part de leur incompréhension face aux résultats du mouvement. L'opacité de ce mouvement (classement connu seulement pour le premier poste) empêche de savoir si le barème des collègues est respecté.

Depuis la loi Dussopt l'administration ne communique plus grand chose aux collègues et rien du tout aux élu.e.s paritaires...

Nous vous demandons par conséquent à avoir accès à l'ensemble des résultats du mouvement et au classement des collègues ayant postulé pour chaque affectation obtenue afin de pouvoir vérifier si les barèmes sont respectés.

Par ailleurs nous aimerions connaître les chiffres du mvt: collègues nommés et restants à nommer.

PPCR:

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la CAPD avancement accéléré 6è et 8è échelon.

Depuis sa mise en place, PPCR a été dénoncé par le Snudi FO, par notre fédération de l'enseignement, la FNEC FP FO, et par la fédération Générale des fonctionnaires : PPCR, parcours prolongé et carrières ralenties, ne permet qu'à deux reprises et à seulement 30% des collègues d'accélérer d'un an leur carrière.

L'ancien système d'inspections permettait d'être inspecté tous les 4 ou 5 ans soit entre 7 et 10 fois pendant la carrière, avec à chaque inspection une possibilité d'avancer au grand choix ou choix, plutôt qu'à l'ancienneté. FO n'a pas signé cette contre-réforme, qui instaure plus d'inégalité sous prétexte de « mérite »...mérite évalué à l'aune de 11 items dont 6 n'ont que peu à voir avec la pédagogie, cœur de notre métier !

Avec la loi Dussopt « transformation de la fonction publique » qui renforce les effets de PPCR, nous constatons la quasi disparition de la parité, les CAPD ayant perdu tous leurs rôles sauf celui d'assister individuellement les collègues en cas de recours, ce qui est chronophage et comme l'a prouvé la CAPD recours des avis PPCR une mystification : 5 recours sur 5 déboutés sans aucune motivation ni explication sérieuse, à part un critère arbitrairement fixé par le DASEN : pas plus de trois avis satisfaisants si l'on veut pouvoir obtenir un TS, même si l'on a 7 avis très satisfaisants ou excellent !

La mesure de revalorisation promise par M Blanquer, qui décidément promet beaucoup et ne tient pas sa parole, n'est que la partie visible de l'iceberg qui menace de couler le navire éducation nationale ! C'est toute la structure de l'École de la République qui est menacée.

Le décret PPCR, mis en place par le gouvernement Hollande a ouvert la voie à l'arbitraire et au mérite, que ce soit pour les promotions ou les mutations.

La loi Dussopt et le Grenelle s'inscrivent dans la continuité de la réforme PPCR qui a instauré la logique « d'accompagnement » durant toute la carrière: le pilotage par l'évaluation serait renforcé avec les évaluations d'établissements ou la mise en place d'une part variable en REP +.

Un basculement se prépare : carrière des agents « managée » par des personnels aux fonctions nouvelles, remise en cause de nos statuts et de nos droits : vidéo et e-learning en lieu et place de TR, attaque contre l'action sociale ministérielle (déjà quasi inexistante) placée sous la tutelle d'une « association », personnels administratifs remplacés par des plateformes automatiques d'appel, gérées par des start-up privées...(expérimentations de pôles de remplacements confiés à une boîte privée dans le Lot par exemple)

Formation-formatage : les constellations, présentées comme un dispositif novateur, de travail collectif « entre pairs » peuvent entraîner de graves RPS, car ils sont en réalité un moyen d'opposer les collègues en les mettant face à face pour des séances d'auto-critique ou de critiques mutuelles, en présence d'un « DRH de proximité » représenté par le CPC ou l'IEN...dont la bienveillance ne fait aucun doute, dans le cadre de PPCR et du mérite !

OCDE : les résultats de la France aux tests PISA de l'OCDE servent régulièrement de prétexte pour discréditer notre service public d'enseignement, y compris pour la mise en place des formations en constellations qui nous viennent des pays asiatiques et qui seraient la nouvelle panacée pour améliorer les performances de nos élèves...

Sauf que si l'on regarde un peu mieux les chiffres de l'OCDE au lieu d'écouter béatement ou bêtement les commentaires de nos politiques et des médias qui les relaient, on découvre que :

1) la France est plutôt bien située dans le classement des résultats PISA : 23ème sur 79 pays de l'OCDE (l'Allemagne est 20ème mais la Suisse, l'Italie, l'Autriche ou le Luxembourg sont moins bien classés que la France)

2) les enseignants français sont **parmi ceux qui travaillent le plus en nombre d'heures par an**, avec plus de 900h/an alors que les pays « modèles » de l'OCDE, Corée, Finlande ou Islande sont à moins de 700h/an

3) ils sont par contre parmi les moins bien payés : sur 33 pays dont les rémunérations en primaire sont cités (salaire après 15 ans de métier), la France est 21ème **avec 38173\$ soit 31950€** (30% de moins que l'Espagne, la Norvège ou la Suède, deux fois moins que l'Allemagne et même trois fois moins que le Luxembourg !)

4) enfin le **taux d'encadrement adultes pour enfants est l'un des plus médiocres de l'OCDE** : **la France est au 42ème rang sur 45 pays de l'OCDE avec en moyenne 19,2 élèves par professeur en primaire et même 23,3 E/P pour la petite enfance (maternelle) et ce, en tenant compte dans ces moyennes des personnels administratifs !** L'Islande est première du classement avec 11 E/P (et seulement 4,5 en petite enfance)...

- Grenelle de l'Education (12 « engagements ») (café pédagogique)

Salaires au mérite...mais pas pour tous : « mieux reconnaître financièrement l'engagement des personnels grâce à 1,1 milliard d'euros qui seront affectés à l'augmentation de leur salaire » dicit le ministère sur son site...mais le café pédagogique nous apprend: « *Finalemment seulement 245 millions seront utilisés par le ministère pour la revalorisation promise en 2022. On est loin des 700 millions annoncés et même des 400 millions promis... Clôturant le Grenelle de l'éducation le 26 mai, JM Blanquer avait parlé d'un moment "historique" avec le renouvellement d'une enveloppe budgétaire de 400 millions pour 2022 au titre de la revalorisation des enseignants. Le 14 juin, le ministère a fait connaître ses propositions. Première surprise : l'enveloppe passe de 400 millions à 245 millions...* »

N'oublions pas qu'en 2018 déjà, puis à nouveau en 2020, notre Ministre très économe a restitué 200 millions puis 212 millions d'euros de son budget ! Nul doute qu'il sera royalement récompensé et

pourra octroyer de belles primes à ses loyaux serviteurs qui l'ont aidé à faire ces économies !
Qui sera augmenté ? Les cadres, les DRH de proximité et les hauts fonctionnaires dont la prime RIFSEEP doit être réévaluée...Seuls 30% des PE en 2021, les plus faiblement rémunérés (du premier au 7^e échelon) verront à nouveau une légère hausse de leur salaire...pour les autres, rien !

Rappelons que le Ségur de la santé a octroyé **8,2 milliards d'euros par an pour revaloriser les métiers des établissements de santé et des EHPAD, 15 000 recrutements à l'hôpital public et 7,6 milliards d'euros / an à la revalorisation de l'ensemble des métiers non-médicaux** dans les établissements de santé et médico-sociaux des secteurs publics ou privés...
Le Grenelle avec 400 millions par an en propose vingt fois moins !

Méthodes du privé : management, « ressources humaines de proximité », mobilités accrues, tout cela nous mènera là où France Télécom a mené ses salariés : au stress, au burn-out, voire au suicide pour certains ! A-t-on déjà oublié la lettre et le suicide de Christine Renon ?

Un dernier mot sur le « mépris institutionnel » face aux organisations syndicales : combien de courriers restés sans réponse de la part de la hiérarchie, des courriers d'alerte aux questions sur la gestion des problèmes sanitaires !

Nous n'avons pas reçu de réponse pour plusieurs courriers adressés au Dasen:

- courrier d'alerte du 30 janvier
- courrier du 4 mai sur les consignes en cas de non remplacement
- courrier du 6 mai sur l'accueil des élèves prioritaires
- questions sur les constellations envoyées au CDFC du 15 février, reposées le 2 juin dernier à M Le Gall par courrier...

Au mieux on nous répond oralement - et de façon évasive ! - en CAPD, CHSCT ou CTSD, mais sans aucune trace écrite qui puisse être une preuve que la hiérarchie a donné une réponse claire à une question précise ! C'est l'effet « pas de vague » sur lequel surfe notre hiérarchie !

Situation sanitaire : Le Snudi FO avec sa confédération FO considère que notre employeur n'assure pas la protection qui nous est due, tant au niveau du matériel de protection, qu'au niveau du dépistage ou de la médecine de prévention. Le comble du ridicule étant les tests salivaires effectués la dernière semaine de juin ou début juillet ! L'employeur doit aussi couvrir tous les besoins en postes statutaires pour diminuer les effectifs dans les classes afin d'assurer la sécurité sanitaire.

Conclusion : PedT, réforme des rythmes scolaires-périscolaires, PPCR et toutes les transformations de la fonction publique, qu'elles se nomment RGPP, MFP ou TFP... ne cessent de dégrader nos conditions de travail : les pressions hiérarchiques, amplifiées par les déclarations médiatiques des politiques, notre Ministre en tête, conduisent les enseignant.e.s au mal-être, au burn-out ou à la dépression, voire pour certain.e.s au suicide !

Il est temps que cela cesse, que l'école redevienne un lieu apaisé, sans pression hiérarchique ni médiatique, mais avec les moyens de fonctionner au mieux, afin de permettre la réussite et l'épanouissement de tous les élèves, encadrés par des enseignants respectés et mieux considérés !